

IDENTIFIER LES ENJEUX DE LA REP PMCB

Issue de la loi AGEC, la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) impose aux producteurs de produits, ou de matériaux du bâtiment, de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de leurs produits et matériaux en fin de vie, notamment via les éco-contributions.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender le contexte réglementaire en lien avec la gestion des déchets du Bâtiment,
- Découvrir les principaux enjeux de la REP PMCB.

PROGRAMME

Se préparer à la REP PMCB

- Présentation du contexte réglementaire (loi AGEC, décrets, etc.),
- Présentation approfondie de la REP PMCB : textes de références, enjeux et objectifs, structuration, déploiement opérationnel, progressivité (évolution des critères de reprise sans frais, maillage territoriale, ...), etc,
- Sensibilisation aux enjeux de la REP PMCB pour les activités de l'entreprise.

MODALITÉS

- **Modalités pédagogiques** : ateliers et exposés.
- **Modalités d'évaluation des acquis** : quiz de fin de formation et attestation de suivi de formation.

DURÉE

0,5 jours | 3,5 heures

LIEU

- Intra-entreprise
- Inter-entreprises

PRÉREQUIS

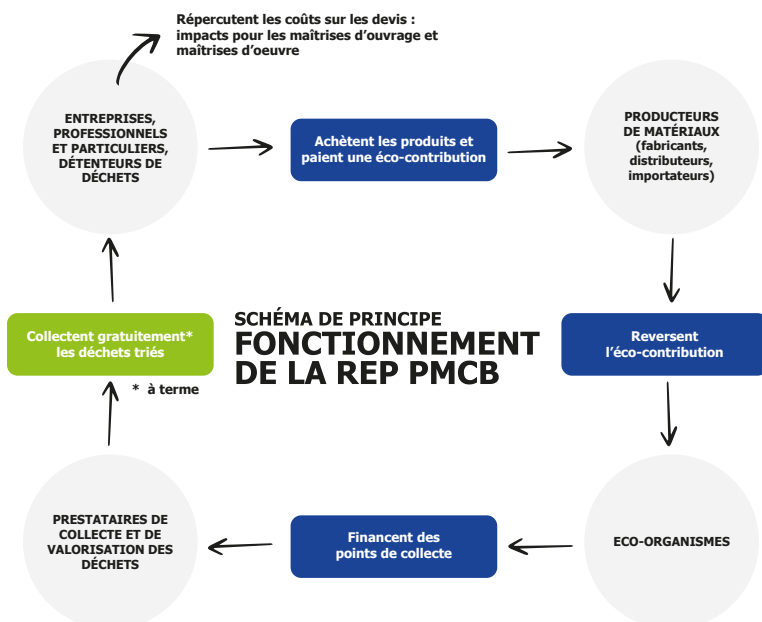
Aucun

PUBLIC

- Maîtrise d'Ouvrage
- Maîtrise d'Oeuvre
- Entreprises travaux
- Gestionnaires de déchets
-

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 participants maximum par session



TARIFS

INTER-ENTREPRISES

450 € HT / personne
Pour un devis détaillé, n'hésitez pas à nous contacter.

INTRA-ENTREPRISE

Nous consulter.

ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES ÉQUIPES AGYRE PAR LA FORMATION

Créé en 2020, Agyre se positionne comme l'outil opérationnel de référence en France pour accélérer le développement de l'économie circulaire dans la construction. Au moyen de partenaires et d'une équipe d'experts multi-compétences, Agyre offre une approche inclusive, systémique, transformatrice, sociale et solidaire, s'appuyant sur les 7 piliers de l'économie circulaire et actionnant ainsi tous les leviers de progrès pour engager une profonde mutation du secteur, créatrice de valeurs et d'externalités vertueuses à l'échelle des territoires.

Au-delà des actions opérationnelles, accélérer le développement de l'économie circulaire dans la construction passe également par la formation afin d'assurer une transformation profonde du secteur ainsi qu'une montée en compétences des équipes souhaitant s'engager dans cette démarche vertueuse.

Comment construire sa stratégie d'entreprise autour de l'économie circulaire ? Quelle législation et quel contexte réglementaire sont en lien avec l'économie circulaire ? Quels sont les leviers techniques dont je dispose pour intégrer l'économie circulaire dans le cadre de mes opérations ?

L'offre de formation Agyre est conçue sur mesure et s'articule autour de vos besoins, de votre contexte et de vos problématiques, au moyen d'une approche et d'une expertise terrain concrète.



Agyre, organisme de formation certifié Qualiopi et enregistré sous le numéro : 24280198028.

Pour le financement et la prise en charge de la formation, merci de nous contacter : formation@agyre.com

OBJECTIFS

- Assurer une montée en compétence rapide de tous les acteurs du BTP sur les sujets d'économie circulaire.
- Créer un écosystème d'acteurs capables d'élever la compétence et d'accélérer le développement de l'économie circulaire.
- Accompagner l'émergence des nouveaux métiers
- Réduire les risques de rupture entre les formations existantes et l'évolution des métiers.
- Permettre l'acquisition d'une certaine autonomie sur les sujets liés à l'économie circulaire.
- Apporter des réponses concrètes aux problématiques terrain rencontrées.

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION